



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional spécial :

N° NV567 - 11 FÉVRIER 2016

SOMMAIRE

Agence régionale de santé (ARS)

201639-0035 - ARRETE n° DS-2016/010 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « Ordonnateur » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

201639-0036 - ARRÊTE n° DS-2016/011 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « La certification de services faits » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

201639-0037 - ARRETE n° DS-2016/005 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

201639-0038 - ARRETE n° DS-2016/006 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

201639-0039 - ARRETE n° DS-2016/007 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « Ordonnateur » du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

201639-0040 - ARRETE n° DS-2016/008 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « La certification des services faits » du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201639-0035

Signé le lundi 08 février 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE n° DS-2016/010 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « Ordonnateur
» du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

ARRETE n° DS-2016/010
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

« Ordonnateur »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1^{er}

Pour le centre de responsabilité budgétaire « santé publique 91 », délégation de signature est donnée à Monsieur Michel HUGUET, Délégué territorial de l'Essonne, à effet de signer tous les actes valant engagement juridique relatifs à l'achat et l'entretien du matériel de santé publique, les contrats, marchés et bons de commande.

Article 2

Pour les actes valant engagement juridique supérieur à 70.000 euros HT, la délégation de signature visée à l'article 1^{er} du présent arrêté, s'exerce après visa de Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général ou en son absence, de Monsieur Jean-Pierre ROBELET, Directeur général adjoint.

Article 3

Tout acte valant engagement juridique supérieur à un montant de 350.000 euros TTC, est soumis au visa préalable du Contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

Article 4

L'arrêté n° DS-2015/270 du 17 Août 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

Article 5

Le Délégué territorial de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France et de l'Essonne.

Fait à Paris, le 8 février 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201639-0036

Signé le lundi 08 février 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRÊTE n° DS-2016/011 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « La certification de services faits » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

ARRÊTE n° DS – 2016/011

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

« La certification de services faits »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1^{er}

La certification des services faits des actes relevant des centres de responsabilité budgétaire « santé publique 91 », pour l'achat et l'entretien du matériel de santé publique valant ordre de payer donné au comptable, est consentie à Monsieur Michel HUGUET, Délégué territorial de l'Essonne.

Article 2

L'arrêté n° DS-2015/271 du 17 août 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.



Article 3

Le Délégué territorial de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France et de l'Essonne.

Fait à Paris, le 8 février 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201639-0037

Signé le lundi 08 février 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE n° DS-2016/005 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur
Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

**ARRETE n° DS-2016/005
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Vu Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux agences régionales de santé

Vu Le code de l'action sociale et des familles

Vu Le code de la sécurité sociale

Vu Le code du travail

Vu Le code de la défense

Vu Le code de l'environnement

Vu Le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de M. Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles ECHARDOUR, délégué territorial de Paris, à effet de signer, pour la délégation territoriale de Paris, les actes relatifs aux domaines suivants :

- Ambulatoire, Innovation et Démocratie Sanitaire
- Etablissements et services de santé
- Etablissements et services médico-sociaux
- Prévention et promotion de la santé
- Ressources humaines et affaires générales
- Santé et Environnement

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur Général de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France,
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire,
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux ministres, aux membres du gouvernement, aux parlementaires et aux présidents des conseils régionaux et départementaux.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial de Paris, délégation de signature est donnée à Monsieur Denis LEONE, délégué territorial adjoint de Paris, sur l'ensemble des attributions du délégué territorial.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial, du délégué territorial adjoint de Paris, délégation de signature est donnée aux responsables de pôles, dans la limite de la compétence de leur pôle d'affectation :

- Madame Sylvie DRUGEON, ingénieur du génie sanitaire, responsable du « pôle Sante Environnement »
- Madame Mathilde CHAPET, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, responsable du pôle « Etablissements de Santé »
- M. Alexandre FARNAULT, responsable du pôle « Ambulatoire, Innovation et Démocratie sanitaire »
- Monsieur Bruno FLOURY, médecin inspecteur de santé publique, responsable du pôle « Prévention et Promotion de la Santé »,
- M. Alain BEAUVOIS, cadre de santé, responsable-adjoint du pôle Ambulatoire, Innovation et Démocratie sanitaire »
- Madame Laure LE COAT, cadre de l'Assurance Maladie, responsable du pôle « Médico-social »

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial, du délégué territorial adjoint de Paris, et des responsables de pôles, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de la compétence de leur service d'affectation :

- Madame Emmanuelle BEAUGRAND, ingénieur, responsable de la cellule « Habitat » au sein du pôle Santé Environnement,
- Madame Sophie SIROT, médecin inspecteur de santé publique, au sein du pôle Prévention et Promotion de la Santé
- Madame Alice ARLOT-HENRY, ingénieur d'études sanitaires, au sein du pôle Santé Environnement.
- Madame Adeline JACQUOT-HACHE, ingénieur d'études sanitaires, au sein du pôle Santé Environnement

Article 6

L'arrêté n° DS-2015/260 du 17 août 2015 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, est abrogé.

Article 7

Le Délégué territorial de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France et de Paris.

Fait à Paris, le 8 février 2016

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201639-0038

Signé le lundi 08 février 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE n° DS-2016/006 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur
Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

**ARRETE n° DS- 2016/006
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Vu Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences Régionales de Santé

Vu Le code de l'action sociale et des familles

Vu Le code de la sécurité sociale

Vu Le code du travail

Vu Le code de la défense

Vu Le code de l'environnement

Vu Le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Gilles DE LA GORCE, Directeur de la stratégie, à effet de signer tous les actes relevant de sa direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et la chambre régionale des comptes ;
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;
- Les correspondances, de toutes natures, adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et généraux.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles DE LA GORCE, la délégation de signature qui lui est conférée est donnée à Madame le Docteur Claire PACHAUD, Directrice Adjointe de la stratégie, sur l'ensemble des attributions du directeur de la stratégie.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Gilles DE LA GORCE et de Madame le Docteur Claire PACHAUD, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence à :

- Monsieur Pascal MARTINET, directeur du pôle Systèmes d'Information
- Monsieur Guillaume GALIAY, responsable du département Etudes
- Monsieur Régis BEAUDET, responsable du département Exploitation des services SI

Article 5

L'arrêté n° DS-2015/252 du 17 août 2015 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est abrogé.

Article 6

Le Directeur de la stratégie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 8 février 2016

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201639-0039

Signé le lundi 08 février 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE n° DS-2016/007 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « Ordonnateur
» du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

ARRETE n° DS-2016/007

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

« Ordonnateur »

du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Vu Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences Régionales de Santé

Vu Le code de l'action sociale et des familles

Vu Le code de la sécurité sociale

Vu Le code du travail

Vu Le code de la défense

Vu Le code de l'environnement

Vu Le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1^{er}

Pour les centres de responsabilité budgétaire « DS » et « SI mutualisés », délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles DE LA GORCE, Directeur de la stratégie, à effet de signer tous les actes valant engagement juridique, notamment les contrats, marchés et bons de commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles DE LA GORCE, délégation de signature est donnée à Madame Claire PACHAUD, directrice adjointe de la stratégie, à effet de signer les actes relevant des centres de responsabilité budgétaire « DS » et « SI mutualisés ».

Article 2

Pour les actes valant engagement juridique supérieur à 150.000 euros HT, la délégation de signature visée à l'article 1^{er} du présent arrêté, s'exerce après visa de Monsieur Christophe DEVYS, Directeur Général ou en son absence, de Monsieur Jean-Pierre ROBELET, Directeur Général Adjoint.

Article 3

Tout acte valant engagement juridique supérieur à un montant de 350.000 euros TTC, est soumis au visa préalable du Contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

Article 4

Délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal MARTINET directeur du pôle Systèmes d'Information, à effet de signer les actes relevant des centres de responsabilité budgétaire « DS » et « SI mutualisés » et valant engagement juridique inférieur à 70.000 euros HT.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claire PACHAUD et de Monsieur Pascal MARTINET, pour les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « DS » et valant engagement juridique inférieur à 30.000 euros HT, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Régis BEAUDET, responsable du département Exploitation des services SI
- Monsieur Guillaume GALIAY, responsable du département Etudes

Article 6

L'arrêté n° DS-2015/253 du 17 août 2015 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé est abrogé.

Article 7

Le Directeur de la stratégie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 8 février 2016

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201639-0040

Signé le lundi 08 février 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE n° DS-2016/008 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « La certification des services faits » du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

ARRETE n° DS- 2016/008

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

« La certification des services faits »

du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Vu Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences Régionales de Santé

Vu Le code de l'action sociale et des familles

Vu Le code de la sécurité sociale

Vu Le code du travail

Vu Le code de la défense

Vu Le code de l'environnement

Vu Le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1^{er}

La certification des services faits des actes relevant des centres de responsabilité budgétaire « DS » et « SI-mutualisés », valant ordre de payer, donné au comptable, est donnée à Monsieur Gilles DE LA GORCE, Directeur de la stratégie.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles DE LA GORCE, la certification des services faits des actes relevant des centres de responsabilité budgétaire « DS » et « SI-mutualisés » est donnée à Madame Claire PACHAUD, directrice adjointe de la stratégie.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles de la GORCE et de Madame Claire PACHAUD, la certification des services faits des actes relevant des centres de responsabilité budgétaire « DS » et « SI Mutualisés » est donnée, à Monsieur Pascal MARTINET, directeur du pôle Systèmes d'Information.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles DE LA GORCE, de Madame Claire PACHAUD et de Monsieur Pascal MARTINET, la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « DS » est donnée à :

- Monsieur Régis BEAUDET, responsable du département Exploitation des services SI
- Monsieur Guillaume GALIAY, responsable du département Etudes

Article 5

L'arrêté n° DS-2015/254 du 17 août 2015 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est abrogé.

Article 6

Le Directeur de la stratégie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 8 février 2016

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS